

DÉFENDONS NOS PAYSAGES ET LA SANTÉ



L'ÉOLIEN : UN SCANDALE SANITAIRE, ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL !

1

parc éolien



=

10

maisons
de santé



=

200
personnels
qualifiés



Le Mouvement de la ruralité est le seul parti politique en France qui s'oppose depuis 20 ans à l'éolien dans le but de protéger la santé des hommes et des animaux, nos paysages, nos territoires ruraux et l'économie du pays. Nous préférons la défense de la santé de l'ensemble des Français à l'enrichissement de quelques-uns.

➡ L'éolien un danger sanitaire : champs électromagnétiques, infrasons, contaminations aux terres rares...

➡ L'éolien c'est l'augmentation de la taxe carburant et de la facture d'électricité de tous les abonnés, accentuant ainsi la précarité énergétique des ménages

➡ L'éolien ce n'est que 15 % de l'énergie nationale pour 95 milliards d'euros de nos impôts

➡ L'éolien c'est 50 milliards de dépréciation immobilière pour les propriétaires français

➡ L'éolien c'est la destruction du patrimoine paysager et un danger pour l'économie du tourisme

➡ L'éolien c'est la mort de millions d'oiseaux, d'insectes, de centaines de bovins, et des troubles graves de santé pour les hommes : migraines, acouphènes, nausées, vertiges...



IPNS-NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

L'éolien n'agit pas pour lutter contre le réchauffement climatique. Pire il y contribue !

Nom / Prénom.....

Adresse.....

Code postal.....Ville.....

Email.....Téléphone.....

15 €

moins de 25 ans
Coût réel 5,10€

25 €

simple
Coût réel 8,50€

40 €

couple (même adresse)
Coût réel 13,60€
prénom conjoint.e.....

50 €

bienfaiteur
Coût réel 17€

RETOURNER CE BON COMPLÉTÉ AVEC VOTRE CHÈQUE LIBELLÉ À L'ORDRE DE « AF LMR »
À LMR - BP 87546 – 64075 PAU CEDEX

Cette déduction est soumise à des règles strictes : le règlement ne peut être fait qu'à partir de compte bancaire personnel entre (pas de compte professionnel, d'associations, d'exploitation, de sociétés, etc.) Le règlement doit être encaissé par nos services avant le 31 décembre pour pouvoir prétendre à l'établissement d'un reçu fiscal de l'année suivante - Le montant annuel des dons/adhésions à une ou plusieurs formations politiques ne doit pas excéder 7500€.